

dans l'administration communale améliorer le bien-être pour diminuer les absences

Tout comme d'autres employeurs, la Ville de Lausanne constate une augmentation des absences pour cause de maladie. Pour y remédier, la Municipalité propose d'étendre à toute l'administration un programme de gestion des absences qui a déjà fait l'objet d'une phase pilote.

En 2010, la Municipalité a donné mandat au service du personnel de mener un projet visant à diminuer les absences des collaboratrices et collaborateurs. Elaboré en collaboration avec l'Institut de médecine du travail (ifa), choisi suite à un appel d'offres public, ce projet a été conduit en 2011 dans trois services pilotes : assainissement, service social et service finances, administration et développement des Services industriels (SiL). Dans un deuxième temps, le projet a été appliqué à l'ensemble de la direction des SiL en 2012 et 2013. Sur la base de ces expériences, il peut être étendu à toute l'administration communale.

Selon les spécialistes, environ la moitié des absences en entreprise sont liées à des paramètres professionnels (organisation du travail et des horaires, style de management, ambiance et conditions de travail, etc.). La mise en place de ce projet, piloté par le service du personnel, représente un changement important dans le rapport aux absences : elles ne constituent plus un sujet tabou, mais deviennent une opportunité de dialogue. De manière globale, les cadres et collaborateurs des services pilotes lui ont réservé un accueil favorable.

Ce programme consiste principalement en la mise en œuvre d'entretiens de situation de travail, et d'entretiens de retour après une absence. Dans les deux cas, il s'agit d'identifier des problématiques et d'améliorer le bien-être de l'employé-e dans ses tâches quotidiennes. Chaque cadre a pour responsabilité de mener la discussion avec transparence et bienveillance, en adoptant une attitude de soutien envers sa collaboratrice ou son collaborateur, dans le respect de sa sphère privée et du secret médical. Les cadres reçoivent une formation à cet effet.

Dans son rapport-préavis, la Municipalité élargit la gestion des absences par rapport à la phase pilote et entend développer deux axes :

- le déploiement du management préventif par les cadres, en cas d'absences répétées d'une collaboratrice ou d'un collaborateur, tel qu'il a été pratiqué dans les services pilotes;
- la mise en place d'une prestation de suivi individuel des absences de longue durée par une cellule d'insertion professionnelle.

Ce second axe proposera un suivi individualisé aux personnes en absence de longue durée, à savoir plus d'un mois. L'objectif principal consistera à augmenter les chances de maintien en emploi, ou à favoriser un retour rapide, durable et dans les meilleures conditions possibles au poste d'origine, si l'état de santé le permet.

A cet effet, la Municipalité demande un crédit d'investissement d'un million de francs pour étendre progressivement le management préventif à toute l'administration; pour ce faire, tous les cadres recevront une formation pilotée par le service du personnel. La mise en place du suivi individuel des absences de longue durée nécessitera l'engagement de deux personnes auprès de l'unité santé et sécurité au travail, rattachée au Secrétariat municipal.

La Municipalité répond par la même occasion à un postulat de M. Charles-Denis Perrin sur la satisfaction du personnel et celle des usagers et usagères de l'administration.

Administration générale et culture

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- Daniel Brélaz, syndic, 021 315 22 00

Le préavis n° 2015/02 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 16 janvier 2015